

## Conférence de Droit du travail comparé Africain et Européen 2024

Le projet sur le **Droit du travail comparé africain et européen** vise à promouvoir le dialogue sur les questions nationales et mondiales, à construire des ponts entre les lois, les lignes politiques et culturelles, et à encourager une nouvelle génération d'experts et de professeurs en droit du travail à favoriser le dialogue entre l'expérience africaine et européenne.

La première initiative de ce projet sera une conférence internationale qui se tiendra à Cagliari en mai 2024. Les professeurs : Piera Loi (Université de Cagliari; e-mail - [loip@unica.it](mailto:loip@unica.it)), Carla Spinelli (Université de Bari; e-mail - [carla.spinelli@uniba.it](mailto:carla.spinelli@uniba.it)) et Michele Faioli (Università Cattolica del Sacro Cuore; e-mail - [michele.faioli@unicatt.it](mailto:michele.faioli@unicatt.it)) seront les coordinateurs de la Conférence de 2024. À cette fin, nous invitons les soumissions pour la conférence de 2024 qui seront publiés dans le numéro spécial des Working Papers SERI-FGB [\[link\]](#), consacré à la comparaison entre le droit du travail africain et européen.

Les chercheurs intéressés à participer doivent soumettre une version préliminaire complète de leur article d'ici le 25 février 2024. Les auteurs seront informés avant le 15 mars 2024 si leurs articles ont été acceptés pour la présentation lors de la conférence. Les auteurs dont les articles sont acceptés seront invités à la conférence de 2024 et bénéficieront d'un soutien financier partiel.

Pour la conférence de 2024 et le numéro spécial, nous sommes particulièrement intéressés par les articles traitant des domaines de recherche peu explorés et intégrant des perspectives disciplinaires diverses.

Les domaines thématiques potentiels comprennent, sans s'y limiter :

Les fonctions des syndicats et la négociation collective

Les nouvelles formes de contrats de travail

Les technologies numériques et les relations de travail

La sécurité sociale et l'équilibre intergénérationnel

Les propositions peuvent être liées à (i) la comparaison entre les cadres juridiques du travail en Afrique et en Europe, (ii) l'analyse des questions les plus significatives des régimes juridiques du travail au niveau national dans les pays africains, (iii) l'analyse des problèmes juridiques émergents du travail dans les réglementations panafricaines.

Si vous êtes intéressé, veuillez soumettre votre version préliminaire complète d'ici le 25 février 2024 aux adresses e-mail suivantes – [murru.alessandro98@gmail.com](mailto:murru.alessandro98@gmail.com); et [alessandro.smilari@unicatt.it](mailto:alessandro.smilari@unicatt.it).